

OIBT - CITES

PROGRAMME OIBT-CITES POUR L'APPLICATION DE LA LISTE CITES DES ESPÈCES D'ARBRES TROPICAUX

Bulletin d'information



Dans ce numéro

ÉDITORIAL.....	1
LE PROGRAMME OIBT-CITES	2
FINANCEMENT DU PROGRAMME.....	2
RAPPORTS D'AVANCEMENT SUR LES ACTIVITÉS.....	2
INITIATIVES/ÉVÉNEMENTS CONNEXES.....	13
ARTICLE D'INTÉRÊT.....	14
ÉVÉNEMENTS À VENIR.....	14
SUIVI DU PROGRAMME.....	15

Ce Bulletin rend compte des activités qui sont exécutées dans le cadre de la seconde phase du Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux. En effet, dans le sillage du succès que fut la première phase (2007-2011), ce deuxième volet, qui porte sur les plus importantes essences forestières tropicales commercialisées inscrites aux annexes CITES, va ainsi permettre de poursuivre les travaux durant quatre années supplémentaires (2012-2016). Cette seconde phase est de nouveau en majeure partie financée par une subvention de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne), qui préconise qu'une partie du financement mis à disposition soit consacré à des activités relevant à la fois du Programme OIBT-CITES et du Programme thématique de l'OIBT relatif au commerce et à la transparence du marché (TMT). Ce Bulletin est publié tous les trimestres en anglais, espagnol et français à l'intention de l'ensemble des acteurs du projet, mais aussi de tous ceux qui sont concernés par les progrès accomplis au titre du Programme OIBT-CITES. On trouvera dans ce numéro un compte rendu des Activités du Programme qui ont été exécutées jusqu'en avril 2015.

Les suggestions et contributions des participants au Programme sont essentielles pour garantir autant que possible que les futures éditions de ce Bulletin soient aussi instructives et intéressantes que possible. Veuillez envoyer toute correspondance au(x) point(s) de contact concerné(s) qui est/sont indiqué(s) en dernière page.

Éditorial - Le Programme OIBT-CITES en Afrique

En Afrique, durant la première phase du Programme OIBT-CITES (2007-2011), il s'est agi d'aider les pays du bassin du Congo à mener des inventaires ciblés de leurs forêts, à élaborer des plans simples de gestion (PSG), à formuler des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et à former des agents de contrôle à l'emploi des outils CITES. Au Cameroun, au Congo et en RDC, le Programme a ainsi permis d'améliorer leur gestion de *Pericopsis elata* (afromosia ou assamela), tandis qu'au Cameroun et en RDC, il a valorisé la gestion de *Prunus africana* (prunier d'Afrique ou *Pygeum*), deux espèces qui sont inscrites à l'Annexe II de la CITES.

Durant sa seconde phase (2012-2016), il s'agit pour le Programme de poursuivre en Afrique les travaux entamés lors de la Phase I. L'un de ses principaux objectifs est d'aider les pays ciblés à: 1) appliquer les directives stipulées dans leur rapport ACNP, et 2) de mettre en œuvre les PSG qui ont été élaborés. Durant cette Phase II, une assistance a également été fournie à Madagascar, pays qui a vu plusieurs espèces de *Dalbergia* (palissandre) et de *Diospyros* (ébène) inscrites à l'Annexe II de la CITES.

Bien que chacun des pays ciblés ait instauré une politique adaptée dans le secteur forestier, sa mise en œuvre et son application demeurent problématiques. Cela dit, la plupart des difficultés en jeu ont été définies dans les rapports ACNP que ces pays ont préparés. Par ailleurs, mettre au point et en œuvre des dispositifs de suivi et de traçabilité, et former des agents de contrôle à l'identification et au contrôle du commerce des espèces concernées constituent pour tous les pays des activités prioritaires qui bénéficient d'une assistance au titre de la Phase II du Programme.

Par exemple, l'activité « Mise en place d'un système de suivi de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela et formation d'agents de contrôle à l'emploi des outils et procédures CITES au Cameroun » constitue la réponse de l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) aux recommandations de l'étude ACNP durant la Phase I. Le Programme travaille actuellement sur le développement de dispositifs de traçabilité efficaces, dont le recours à des techniques d'identification génétique, qui ont montré qu'il est possible de retracer l'origine d'écorces de *Prunus africana* ou de grumes de *Pericopsis elata* jusqu'aux arbres d'origine issus de sites de production contrôlés.

Eu égard à la Phase II du Programme, c'est la RDC qui a fait l'objet d'une attention toute particulière. On considère en effet que ce pays recèle en Afrique les plus importantes réserves de *Pericopsis elata* et de *Prunus africana*, deux essences qui, regrettamment, font l'objet d'une surveillance sensible ces dernières années (qui a inclus des interdictions de commerce ou des restrictions), dû à l'incapacité à se conformer à divers aspects de la réglementation de la CITES. *P. elata* est essentiellement présent dans les provinces de l'Équateur et Orientale, tandis que *P. africana* se concentre dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

L'activité « Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en République démocratique du Congo » a été approuvée aux fins d'apporter une aide à la RDC dans la formulation du rapport d'ACNP concernant *Prunus africana* et de fixer un quota d'exportation approprié en fonction des résultats de ce rapport. Suite aux travaux de cette activité, la suspension des exportations de *Prunus africana* en provenance de RDC a été levée sur la base des données scientifiques obtenues, qui ont permis, à partir de 2011, d'autoriser un quota d'export de 72 tonnes

Donateurs



Union européenne



Etats-Unis d'Amérique



Norvège



Allemagne



Pays-Bas

Donateurs du secteur privé:
Abbott Solvay, Indena, EuroMed
et Plavuma

Financement du Programme

Un budget d'environ 8 millions \$EU (7,5 millions □) a été approuvé pour la seconde Phase du Programme, lequel a, à ce jour, été financé par l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne, CE), les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas ainsi que le secteur privé. La troisième tranche d'un montant de 1,2 million d'euros au titre du contrat entre l'OIBT et la CE (qui alimente les deux tiers du budget de la Phase II) a été reçue de la Commission européenne en mars 2015. Les États-Unis d'Amérique ont renouvelé leur appui au Programme, annonçant une contribution de 200 000 \$EU durant la 50^e session du CIBT en novembre 2014, tandis que les Pays-Bas ont accordé une enveloppe de 70 000 \$EU à la fin de 2013,

puis de 130 000 \$EU au cours de la 50^e session du CIBT. Le Gouvernement de l'Allemagne a également convenu que, à dater de 2015, la moitié du budget qu'il fournissait dans le cadre du cycle ordinaire des projets de l'OIBT au projet PD 620/11 Rev.1 (M) (dont le budget total est de 2 046 274 \$EU) «*Développement et mise en œuvre d'un système d'identification d'essences et de traçabilité du bois en Afrique avec empreintes ADN et isotopes stables*» pouvait être considérée comme étant une contribution au Programme OIBT-CITES en raison des liens étroits entre le Programme et les objectifs de ce projet. Un montant d'un total de 1 million \$EU a en conséquence été ajouté aux contributions hors CE au Programme. On trouvera dans le présent numéro un rapport d'activité sur ce projet.

En raison de la chute marquée du taux de change de l'euro face au dollar des États-Unis au cours des derniers mois, la somme correspondant à la troisième tranche du financement reçue au titre du contrat avec la CE s'est trouvée amputée d'environ 400 000 \$EU comparée aux versements précédents. L'OIBT et la CITES réfléchissent à la manière de compenser cette réduction qui affecte la dernière année de la Phase II du Programme, notamment en renouvelant leur appel à encourager les bailleurs de fonds à continuer de fournir des financements afin de répondre aux dispositions de cofinancement prévues au contrat entre l'OIBT et la CE, sachant par ailleurs que les demandes à bénéficier du Programme ne cessent d'excéder les ressources disponibles.

Éditorial (suite de la page de couverture)

d'écorce séchée provenant de deux sites de production situés dans le Nord-Kivu. Par la suite, les inventaires et autres travaux prévus dans le cadre de l'activité ont rencontré plusieurs délais en raison, principalement, des problèmes d'insécurité dans cette région. À partir de 2014, l'agence d'exécution (l'ICCN) a commencé à coopérer avec des organismes présents dans la région du Kivu, dont le Centre d'information et de promotion des projets agricoles (CIPAGRI) et l'Université catholique de Grabben (CUG). Avec leur aide, les inventaires qui ont été menés à terme ont permis de formuler des PSG et ACNP pour trois sites supplémentaires (Walikalé, Lumé et Mangurejipa), avec pour résultat qu'un quota supplémentaire de 160 tonnes d'écorce séchée de *Prunus* a été approuvé pour exportation. Des travaux de même nature sont en cours en RDC concernant *Pericopsis elata*, le rapport d'ACNP ayant été achevé avec l'assistance du Programme en mai 2014. Le Programme finance actuellement des missions de vérification indépendante au cours desquelles on se rendra dans les neuf principales concessions de production déterminées dans le rapport d'ACNP afin de confirmer les données d'inventaire fournies par les entreprises qui y exploitent *P. elata*, ce dans l'objectif de confirmer ou de justifier le quota d'exportation soumis. Ces missions étaient sur le point de commencer au moment de la préparation du présent numéro.

Dans le cadre d'une éventuelle troisième phase du Programme, affiner les paramètres de gestion des espèces arborescentes inscrites à la CITES devrait être une priorité à envisager. En effet, pour la plupart, les paramètres (diamètre minimal de récolte, durée des rotations, taux de croissance, etc.) qu'utilisent les pays africains ne reposent pas sur des études scientifiques rigoureuses. Les États africains des aires de répartition des espèces arborescentes inscrites à la CITES espèrent donc pouvoir bénéficier d'un appui pour ces travaux dans le cadre d'une Phase III du Programme et remercient l'OIBT, la CITES ainsi que leurs partenaires bailleurs de fonds de la précieuse assistance qu'ils leur ont apportée jusqu'à présent en vue de pérenniser ces espèces.

Jean Lagarde Betti,
Coordonnateur régional pour l'Afrique

Le Programme OIBT-CITES

Le Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux a pour objet de faire en sorte que le commerce international des espèces arborescentes tropicales inscrites aux annexes CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. L'objectif spécifique du Programme est d'aider les instances nationales de la CITES et le secteur privé à remplir les conditions nécessaires pour gérer et réglementer le commerce des espèces arborescentes inscrites aux annexes CITES; apporter un soutien au renforcement des capacités et mener des études spécifiques lorsque les informations font défaut, de manière à élaborer un meilleur cadre global pour le recueil et l'analyse des informations liées à la biologie ainsi qu'à la gestion des essences et au commerce des produits forestiers tropicaux. Les principales espèces couvertes jusqu'à présent sont: *Pericopsis elata* (afromosia ou assamela), *Prunus Africana* (pygeum) et *Diospyros* spp. (ébène) en Centrafrique et à Madagascar; *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles), *Cedrela odorata* et autres *Cedrela* spp. (cèdre) en Amérique latine; ainsi que *Dalbergia* spp. (palissandre) en Afrique et en Amérique latine. En Asie du Sud-Est, il s'agit de *Gonystylus* spp. (ramin), *Aquilaria* spp. et de *Gyrinops* spp. (bois d'agar).

Les principaux États des aires de répartition qui exportent d'importantes quantités des essences susmentionnées sont le Cameroun, la République démocratique du Congo, Madagascar et la République du Congo en Afrique; en Asie, ce sont l'Indonésie et la Malaisie; et en Amérique latine, la Bolivie, le Brésil, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay et le Pérou. Les bénéficiaires directs de ce Programme sont les instances publiques et opérateurs privés des secteurs du bois dans les États des aires de répartition. Les bénéficiaires indirects sont les autres pays Parties à la CITES et les membres de l'OIBT qui exploitent ces essences au plan commercial et bénéficieront du renforcement des capacités ainsi que d'une prise de conscience accrue. Ont accès à ce Programme d'appui les pays qui sont des exportateurs significatifs de produits dérivés d'espèces arborescentes inscrites à la CITES, ou sont susceptibles de le devenir.

Rapports d'avancement sur les Activités

Dans le cadre de la Phase II du Programme, l'OIBT a approuvé, en consultation avec le Secrétariat de la CITES, treize nouvelles Activités en Afrique, treize en Asie, onze en Amérique latine et trois autres d'envergure mondiale. Concernant celles qui ont été approuvées dans le cadre de la Phase I, leur mise en œuvre se poursuit dans le cadre de la Phase II pour deux Activités, l'une en Afrique et l'autre en Amérique latine. Concernant la totalité des quarante-deux Activités approuvées ou prorogées dans le cadre de la Phase II, les huit activités faisant partie du volet TMT sont en cours de mise en œuvre. Cinq d'entre elles viennent d'être approuvées au début de mai 2015 et des consultations visant à finaliser les contrats avec leurs agences d'exécution sont en cours. Elles feront l'objet d'un compte rendu dans le prochain numéro. Sont évoquées dans la suite de ce numéro, les trois autres Activités TMT, ainsi que, comme indiqué ci-dessus, le projet PD 620/11 Rev. 1, que finance l'Allemagne. Quatorze propositions d'activité supplémentaires qui ont été soumises à l'OIBT – huit en Afrique, deux en Asie et quatre en Amérique latine – sont en attente d'approbation ou de mise à disposition des fonds.

On trouvera sur le site Internet de l'OIBT (http://www.itto.int/cites_programme) des renseignements sur les Activités en cours dans chaque pays (pays, fiche d'activité, agence d'exécution et de mise en œuvre, rapports finaux, autres produits, etc.). La rubrique qui suit en donne une brève description et présente un rapport sur l'avancement des travaux pour toutes les Activités mises en œuvre depuis le commencement de la Phase II du Programme jusqu'en avril 2015 (excepté les Activités déclarées achevées dans des numéros précédents de ce Bulletin). Les Activités en attente d'un financement seront examinées au fur et à mesure que nous disposerons de fonds supplémentaires, ce en vue d'utiliser les ressources du Programme de la manière la plus judicieuse possible.

Afrique

Cameroun

Application de la législation et gestion de *Pericopsis elata* dans les forêts de production au Cameroun

Agence d'exécution: Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois (prolongée à 24)

Durée effective: 18 mois

Cette Activité s'inscrit dans le prolongement d'une assistance au Cameroun qui lui avait permis, dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, de répondre aux préconisations figurant dans le premier rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatif à *Pericopsis elata* dans les forêts de production. Elle a pour objet de mettre en œuvre les principales recommandations énoncées dans ce rapport d'ACNP ainsi que celles relevant de l'application de la législation régissant *P. elata*. L'Activité est exécutée par l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) en collaboration avec l'Association camerounaise des entreprises du bois. L'ANAFOR avait demandé que la date d'achèvement, initialement prévue en avril, soit prorogée à novembre 2015, de manière à permettre aux experts de terminer leurs activités spécifiques sur le terrain, notamment dans les domaines des études phénologiques et sylvicoles. L'effectif de neuf experts qui a été recruté est actuellement à pied d'œuvre sur le terrain. Ils émanent d'établissements de recherche, y compris d'universités, et de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD).

Gestion durable de *Pericopsis elata* dans l'optique de la mise en œuvre du Plan simple d'aménagement de la plantation de Bidou II dans la Réserve forestière de Kienké-Sud au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 18 mois

Démarrée en novembre 2013, la mise en œuvre de cette Activité est prévue se terminer vers la mi-2015. Elle a pour objet de mettre en œuvre le Plan simple de gestion de la plantation de *Pericopsis elata* de Bidou II, située dans la région sud du Cameroun, lequel avait été préparé durant la Phase I du Programme OIBT-CITES. C'est l'ANAFOR qui est chargée de son exécution, en collaboration avec l'Institut national de recherche agricole pour le développement (IRAD). À l'instar de l'Activité *Application de la législation et gestion de Pericopsis elata dans les forêts de production au Cameroun*, deux rapports d'avancement ont été soumis à l'OIBT, le premier en janvier 2014 et le second en août 2014. L'effectif de trois experts qui a été recruté est actuellement à pied d'œuvre sur le terrain. Le premier résultat majeur, le défrichement de la plantation de Bidou II, a pris fin en mars 2015. Les produits

réalisés sont actuellement exploités par l'expert chargé d'étudier les propriétés technologiques du bois d'assamela, tandis que le spécialiste responsable du volet sylvicole s'est dit quelque peu préoccupé au vu de la médiocre qualité des semences utilisées dans les pépinières. L'Activité devrait accuser un léger retard par rapport à la date d'achèvement prévue.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et scieries au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR en collaboration avec Double HELIX

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 13 mois

La mise en œuvre de cette Activité, qui a démarré en avril 2014, vient appuyer un acquis du Programme OIBT-CITES qui préconise que soient mis au point des dispositifs efficaces et économiques de réglementation du commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES. Le premier atelier de formation au prélèvement d'échantillons d'ADN a été organisé par l'ANAFOR au Cameroun les 2 et 3 juin 2014 à la *Résidence Julie* à Kribi, en collaboration avec *Double Helix*. Des échantillons de cambium ont d'ores et déjà été prélevés dans deux unités forestières d'aménagement situées dans l'Est du Cameroun par un étudiant de l'Université de Douala et un technicien de terrain de l'ANAFOR. La livraison des échantillons prélevés pour analyse au laboratoire de Double HELIX a été retardée, en raison des délais encourus dans la délivrance des permis d'exportation CITES. À noter le délai supplémentaire qu'a entraîné la modification du volume annuel d'exploitation alloué à l'une des entreprises forestières qui sera utilisée pour tester le dispositif de traçabilité. Tous ces délais se sont traduits par une petite prolongation de la durée de l'Activité qui devrait désormais s'achever d'ici à la fin de 2015. L'ANAFOR a organisé la seconde réunion du Comité national technique (CNT) à la fin d'avril 2015.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Prunus africana* dans les Unités d'allocation de *Prunus* au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR en collaboration avec Double HELIX

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 11 mois

La mise en œuvre de cette Activité a débuté en juin 2014. Elle a pour ambition de démontrer que, en ayant recours à des techniques génétiques, il est possible de retracer l'origine des écorces de *Prunus africana* jusqu'à des arbres spécifiques issus d'Unités d'allocation de *Prunus* (UAP) contrôlées. Après l'atelier de formation organisé en juin 2014 à Kribi au Cameroun, l'équipe de coordination camerounaise avait envoyé des étudiants et des techniciens de terrain en forêt pour y prélever des échantillons de *Prunus*, comme il leur avait été enseigné. À cet égard, les étudiants ont

commencé, vers la fin d'août 2014, à prélever des échantillons au niveau des UAP. Ces échantillons ont ensuite été envoyés au laboratoire de Double HELIX pour y être analysés. Les étudiants ont été de nouveau dépêchés sur le site de la placette annuelle d'échantillonnage du Mont-Cameroun où ils collectent des échantillons qui serviront à tester le dispositif de traçabilité.

République du Congo

Promotion de la sylviculture de *Pericopsis elata* dans les forêts du Nord-Congo

Agence d'exécution: Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 18 mois

La mise en œuvre de cette Activité s'inscrit dans le sillage des travaux exécutés dans l'Unité forestière d'aménagement de Tala Tala, située dans le nord du Congo, durant la Phase I du Programme OIBT-CITES (voir le Rapport d'ACNP relatif à *Pericopsis elata* au Congo sur la page Internet du Programme). Elle vise à appliquer au Nord-Congo les principales recommandations figurant dans ce rapport. C'est le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF) qui est chargé de sa mise en œuvre, en collaboration avec l'Association des industries du bois au Congo. Deux des experts qui prêtent assistance au CNIAF pour obtenir les résultats escomptés révisent actuellement leur rapport en vue de les parachever. Les 10 et 11 février 2015, un atelier national a été organisé aux fins de valider les rapports préparés par les différents experts recrutés par l'équipe de coordination. Trois d'entre eux au total ont présenté leur rapport, à savoir: i) l'expert travaillant sur les propriétés podologiques et édaphiques relatives à *P. elata*; ii) l'expert travaillant sur les maladies de *P. elata*; et iii) l'expert travaillant sur la biologie et l'écologie de *P. elata*. Plus de 15 participants, considérés comme formant le «Comité scientifique» ont assisté à cet atelier, dont des chercheurs de l'Université Marien Ngouabi ainsi que des confrères issus d'établissements de recherche (agriculture, podologie). Les membres du Comité scientifique ont conclu qu'il était nécessaire d'obtenir des données scientifiques et de terrain supplémentaires pour disposer de résultats concrets. Du 12 au 19 février 2015, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a effectué un suivi des travaux exécutés sur le terrain et a observé que des sauvages de *P. elata* étaient plantés sur moins de 5 ha de forêt dans l'Unité forestière d'aménagement de Tala Tala au moyen de la méthode de plantation linéaire. Le CR a proposé à l'équipe de coordination d'obtenir davantage de semences, d'aménager une pépinière plus grande et de tester différentes techniques sylvicoles. La date d'achèvement de l'Activité va être retardée pour se situer vers la fin de 2015.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et scieries au Congo

Agence d'exécution: CNIAF en collaboration avec *Double HELIX*

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2013

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 13 mois

La mise en œuvre de cette Activité a démarré en avril 2014 conjointement à des travaux de même nature menés au Cameroun. Le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF) en est l'Agence d'exécution. Des échantillons de cambium ont d'ores et déjà été prélevés dans deux unités forestières d'aménagement situées dans le nord du Congo par deux étudiants de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville. Suite aux délais encourus dans l'obtention des permis d'exportation CITES, la livraison des échantillons prélevés pour analyse au laboratoire de *Double HELIX* a aussi connu un retard. Les activités de terrain sont aujourd'hui terminées.

République démocratique du Congo

Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)

Situation: en cours

Date de démarrage: mars 2011

Durée prévue: 10 mois

Durée effective: 50 mois

Démarrée en mars 2011 dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, la date d'achèvement de cette Activité a été prorogée et devrait se terminer en août 2015. Sa mise en œuvre continue de se heurter à toute une série de problèmes, à savoir l'instabilité et l'insécurité régnant dans plusieurs sites de production de *Prunus africana*.

En novembre 2014, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a mené une mission de suivi destinée à évaluer dans quelle mesure le plan des travaux était mis en œuvre, conformément au Protocole d'accord signé entre l'ICCN, le Centre d'information et de promotion des projets agricoles (CIPAGRI) et l'Université catholique de Grabben (CUG). En fait, suite à une mission de suivi et d'évaluation menée antérieurement par le CR en septembre 2013, il avait été convenu que l'ICCN jouerait seulement un rôle de modérateur, tandis que les activités sur le terrain seraient exécutées directement par la CUG et le CIPAGRI. Le CR avait toutefois relevé qu'il y avait peu de coopération entre les partenaires dans la mesure où le CIPAGRI avait mené seul les inventaires sur site, sans qu'y participe la CUG. À cet égard, le CR avait proposé que les autorités de la CUG se réunissent avec les deux autres partenaires afin d'examiner de nouveau le rôle et les responsabilités de chacune des parties.

À la suite de quoi, les trois parties travaillant sur les inventaires de *Prunus* coopèrent de manière satisfaisante depuis janvier 2015. En conséquence, l'ICCN a élaboré des plans simples de gestion pour trois sites

de production, à savoir Walikalé, Lumé et Mangurejipa, moyennant une production annuelle d'un volume total de 160 tonnes d'écorce sèche de *Prunus*. Cette nouvelle approche qu'a adoptée l'ICCN donne de bons résultats. Les inventaires sont menés sur site avec l'assistance du CIPAGRI et de l'Université Grabben de Butembo sous la supervision de l'ICCN. Parallèlement, le personnel local de l'ICCN a entamé les inventaires dans le parc national de Kahuzi-Biega. Les inventaires pilotes exécutés en février 2015 ont révélé que le parc recelait sur certaines de ses collines d'importants stocks de *Prunus africana*. Le quota annuel approuvé qui est en vigueur pour l'écorce sèche de *Prunus* originaire de RDC est de 232 tonnes, alors qu'il était de 72 tonnes sur la période 2011-2014.

Élaboration d'un avis de commerce non préjudiciable pour *Pericopsis elata* en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la nature

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2013

Durée prévue: 12 mois (prorogée à 24 mois)

Durée effective: 20 mois

La mise en œuvre de cette Activité, qui a démarré en septembre 2013, a pour objet de recueillir des données sur la situation de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières en République démocratique du Congo (RDC). Il s'agira de données sur la phénologie, la santé, le matériel sur pied et les volumes actuels de récolte, de même que des informations sur les pratiques sylvicoles respectueuses de cette espèce. Les autorités de la RDC ont préparé le rapport d'Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) en mai 2014 comme prévu. En novembre 2014, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a mené une mission de suivi et d'évaluation en RDC dans un double objectif. Le premier était d'effectuer un suivi de l'application de l'ACNP relatif à *Pericopsis elata* en RDC, le second étant de contrôler dans quelle mesure les recommandations formulées dans le rapport d'ACNP relatif à *P. elata* étaient appliquées. En mars 2015, le CR a mené une autre mission de suivi et d'évaluation destinée à: i) apporter une aide dans l'évaluation de l'Activité menée par le consultant international recruté par l'OIBT pour procéder à un examen à mi-parcours des activités menées au titre de la Phase II du Programme OIBT-CITES; et ii) traiter le problème du contrôle des inventaires forestiers. La mission a pointé l'importance de mettre en place un cadre permettant de contrôler et de valider les inventaires menés par les entreprises forestières et de mettre au point un dispositif de traçabilité qui permette, dans les forêts de production couvertes par l'ACNP, un suivi fiable et opportun du quota de récolte de 23 000 m³ qui a été proposé. Le CR et les autorités de la RDC travaillent actuellement sur les missions pilotes de contrôle destinées à la validation des inventaires dans l'échantillon de forêts de production situé dans la Province Orientale. La première de ces missions est prévue en mai 2015, après que l'OIBT aura décaissé la première tranche des fonds en faveur de la RDC.



En RDC, un étudiant prélève un échantillon d'ADN (écorce et cambium) sur un *Prunus africana* dans le Nord-Kivu en janvier 2015. Photo: Ngoy

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Prunus africana* dans les Unités d'allocation de *Prunus* en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Ministère de l'environnement, de la conservation, de la nature et du tourisme (MECNT) en collaboration avec *Double HELIX*

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 10 mois

La mise en œuvre de cette Activité a débuté en juin 2014, parallèlement à une Activité similaire menée au Cameroun. Elle a pour ambition de démontrer que, en ayant recours à des techniques génétiques, il est possible de retracer l'origine des écorces de *Prunus africana* jusqu'à des arbres spécifiques situés sur des sites de production contrôlés dans le Nord-Kivu. Le dispositif de traçabilité génétique proposé permettra de sécuriser les chaînes de fourniture contrôlées, de détecter toute substitution d'écorce illégalement récoltée et de prendre des mesures correctives en temps et en heure. L'équipe de coordination a envoyé des étudiants de l'Université de Grabben (Butembo) et des techniciens de terrain en forêt pour y prélever des échantillons de *Prunus* comme enseigné durant l'atelier de formation. Les échantillons de cambium et d'écorce ainsi prélevés par les étudiants et techniciens ont déjà été envoyés au laboratoire de *Double HELIX* pour y être analysés. Le prélèvement d'échantillons d'ADN sur le cambium d'arbres sur pied dans les unités d'allocation de *Prunus* (UAP) et leur appariement à des échantillons d'ADN collectés sur des écorces récoltées fait partie intégrante du dispositif de traçabilité. Cela dit, *Double Helix* ayant rencontré dans le cadre de cette approche des difficultés (mélange d'échantillons d'écorce très en amont de la chaîne de fourniture et problèmes d'insécurité), elle a demandé en mars 2015 à l'OIBT que le champ de cette activité soit modifié. Au lieu d'apparier une écorce à un arbre individuel (génotypage), *Double Helix* a proposé que les échantillons d'écorce soient appariés à des populations distinctes de *Prunus*. Dans ce cas de figure, s'il ne s'agirait plus pour cette Activité d'identifier l'arbre spécifique dont provient tel ou tel échantillon d'écorce, *Double Helix* serait toutefois en mesure de déterminer et de vérifier l'UAP où il a été obtenu.

Ghana

Améliorer le commerce intra-africain et la transparence du marché du bois et des produits bois

Agence d'exécution: Organisation ghanéenne des opérateurs de scieries (GTMO)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: avril 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 25 mois

Cette Activité destinée à améliorer la transparence du marché des produits bois africains (dont ceux issus d'espèces inscrites à la CITES) progresse de manière satisfaisante. La base de données sur les tarifs douaniers (www.atmam.org) a récemment été achevée. Sa traduction en français est la seule activité majeure qui reste à terminer. La traduction et la mise en œuvre de l'Activité prendront fin une fois que toutes les entrées (environ 170 000) auront été vérifiées avant de les mettre en ligne sur le service de traduction. Cette base de données Internet des tarifs douaniers en anglais et en français, qui devrait être disponible en milieu d'année au plus tard, facilitera l'expansion des marchés du bois dans la région.

Régional

Développement et mise en place d'un système d'identification de l'espèce et de traçabilité du bois en Afrique à l'aide d'empreintes ADN et d'isotopes stables en Afrique (PD 620/11 Rev.1 (M))

Agence d'exécution: Institut Thünen de génétique forestière (Allemagne)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2012

Durée prévue: 36 mois

Durée effective: 39 mois

Comme indiqué dans la rubrique *Financement du Programme*, ce projet vient d'être inclus dans le Programme OIBT-CITES. Il apporte un appui à sept pays africains (Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana et Kenya) en vue de développer et d'utiliser des outils permettant d'identifier des espèces arborescentes (dont celles inscrites à la CITES) et de déterminer son origine géographique au moyen des techniques du génotypage et des isotopes stables. Quatorze organismes collaborateurs situés dans les régions Afrique, Asie, Pacifique et Europe apportent leur concours à sa mise en œuvre.

Pour chacune des principales espèces ciblées – iroko (*Milicia excelsa*, *M. regia*), sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et ayou (*Triplochiton scleroxylon*) – plus d'un millier de marqueurs génétiques (polymorphismes de nucléotide simple) ont été mis au point et des cartes de référence génétique créées afin de tester les déclarations de l'origine géographique. Une approche similaire a été adoptée pour créer une base de données d'isotopes stables afin de déterminer la région d'origine d'un échantillon donné.

En outre, des différences dans les séquences d'ADN ont été déterminées pour 21 autres taxons importants (dont des espèces inscrites à la CITES) en Afrique qui peuvent servir à aider à

l'identification au niveau de l'espèce. On procède actuellement à des tests à l'aveugle pour évaluer la fiabilité des divers outils d'identification du bois – génotypage, isotopes stables, séquençage de l'ADN et l'approche plus conventionnelle qui consiste à utiliser des caractéristiques anatomiques – sans oublier les possibilités de combiner plusieurs de ces techniques.

Afin d'aider à renforcer les capacités et à transférer les technologies, le projet a par ailleurs accompagné l'aménagement de trois laboratoires régionaux de référence: à l'Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG) de Kumasi pour l'Afrique de l'Ouest; à l'Institut de recherche en écologie tropicale (IRET) de Libreville au Gabon pour l'Afrique centrale; et à l'Institut kenyan de recherche forestière (KEFRI) de Nairobi pour l'Afrique de l'Est. Le personnel de ces laboratoires reçoit une formation à l'application des techniques du génotypage et de l'identification anatomique du bois d'une essence ainsi qu'à l'exécution de tests simples faisant appel au génotypage et aux isotopes stables pour déterminer l'origine d'un bois. Il est prévu qu'à l'avenir ces laboratoires régionaux exécuteront directement les tests génétiques sur les produits bois, afin d'assurer leur origine légale avant exportation, ou de vérifier les déclarations d'origine du bois destiné aux marchés intérieurs. Les pays voisins producteurs de bois pourront aussi avoir accès à ces laboratoires régionaux et utiliser leurs installations.

La réunion finale du projet rassemblant des représentants de l'ensemble des groupes d'acteurs concernés se tiendra à Douala au Cameroun les 1^{er} et 2 juillet 2015 et le projet est prévu s'achever d'ici à la fin de 2015.

Asie

Indonésie

Renforcement des capacités en matière de techniques de reproduction des semis, sensibilisation à l'application de la CITES et feuille de route du ramin

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité, Direction générale de la conservation de la nature et de la protection des forêts

Situation: achevée

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 12 mois (prorogée à 14 mois)

Durée effective: 14 mois

Après prorogation de l'Activité jusqu'à la fin de mars 2015, elle est aujourd'hui terminée. Durant les derniers mois de son exécution, un atelier de vulgarisation de la Feuille de route du ramin a été organisé à Pontianak (Kalimantan occidental) du 25 au 29 novembre 2014 en vue d'élargir son application, le dernier atelier de ce type ayant eu lieu à Jambi à Sumatra du 15 au 19 décembre 2014. En outre, un atelier de formation aux techniques de reproduction végétative a été organisé du 10 au 12 décembre 2014 à Banjarbaru dans le Sud Kalimantan, auquel 30 stagiaires du Sud Kalimantan et du Kalimantan central ont participé. Une consultation publique sur l'adoption des *Directives relatives à l'élaboration des ACNP* a également eu lieu à Bogor le 26 janvier 2015, avec la participation de 40 participants. Cette consultation avait pour but d'obtenir des contributions supplémentaires pertinentes à ces Directives.

À l'issue de l'Activité, les actes des quatre ateliers de formation ont été préparés, y compris sur



Mise en pratique de techniques de reproduction végétative du ramin. Photo: Safinah Surya Hakim

les techniques de reproduction végétative du ramin et l'identification du bois de ramin et de spécimens d'aspect similaire. Deux rapports techniques sur l'évaluation de l'estimation actuelle du matériel de ramin sur pied en Indonésie et sur la diffusion et l'application élargie de la Feuille de route du ramin ont également été préparés.

Les résultats de cette Activité ont permis d'améliorer la conservation du ramin (*Gonystylus* spp.), de sensibiliser à l'application de la CITES par le biais des activités de renforcement des capacités et de contribuer à une meilleure compréhension des Directives sur l'élaboration des ACNP ainsi que de la Feuille de route du ramin sur la gestion durable et la conservation du ramin en Indonésie.

Gestion des plantations de bois d'agar en Indonésie

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité, Direction générale de la conservation de la nature et de la protection des forêts

Situation: achevée

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 12 mois (prorogée à 14 mois)

Durée effective: 14 mois

La mise en œuvre de cette Activité, qui a été prorogée jusqu'à la fin de mars 2015, est aujourd'hui terminée. Elle avait pour objectif de contribuer à la saine gestion des plantations, depuis leur création jusqu'à la production et au commerce du bois d'agar, qui englobe également celui cultivé par inoculation artificielle. Les deux principaux produits escomptés sont: i) des données sur les plantations, la production de bois d'agar et la qualité du bois issu d'espèces plantées sont recueillies; et ii) une politique nationale sur les plantations et la production de bois d'agar, y compris son potentiel marchand et son commerce, est proposée. À cet égard, s'est tenu à Bogor en Indonésie le 9 décembre 2014 au Centre de recherche-développement sur la conservation et la réhabilitation un atelier final d'une journée sur la Gestion des plantations, la production et le commerce de bois d'agar, afin d'obtenir des apports supplémentaires pour développer et mettre en œuvre une politique de gestion du bois d'agar en Indonésie. Il a été suivi par 35 participants émanant de l'Autorité scientifique CITES indonésienne, des bureaux régionaux forestiers du Sud Sulawesi, de Java occidentale, de Nusa Tenggara Barat, de Papouasie et du Sud Sumatra, ainsi que de l'Institut d'agriculture de Bogor, de l'Université Gadjah Mada, de la Société forestière d'État (ASGARIN), du Forum indonésien sur le bois d'agar et autres acteurs concernés.

Sept rapports au total ont été préparés dans le cadre de cette Activité: i) Gestion des plantations de bois d'agar en Indonésie – Documenter les plantations de bois d'agar; ii) Mise au point d'un mécanisme d'enregistrement englobant plantations, production et commerce de bois d'agar; iii) Gestion des plantations de bois d'agar en Indonésie – Estimation de la production annuelle de bois d'agar et de sa qualité; iv)



L'Atelier sur la gestion, la production et le commerce des plantations de bois d'agar tenu à Bogor en Indonésie fut l'occasion de discussions. Photo: Direction de la conservation de la biodiversité du Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie

Actes de l'Atelier sur les consultations des acteurs en matière de plantations, production et commerce de bois d'agar; v) Rapport d'étude sur le commerce et le marché du bois d'agar; vi) Politique en matière de plantations, production et commerce de bois d'agar; et vii) Rapport d'achèvement. On trouvera l'ensemble de ces documents sur la page Internet du Programme.

Les acquis de l'Activité ont fourni des informations actualisées sur les ressources indonésiennes en bois d'agar, lesquelles contribueront à améliorer d'autant la planification, la gestion, l'utilisation et le commerce des produits du bois d'agar en Indonésie.

Favoriser la conservation des ressources génétiques des essences *Aquilaria* et *Gyrinops* en Indonésie

Agence d'exécution: Centre de réhabilitation et de conservation, Agence de recherche et développement forestiers (FORDA)

Situation: achevée

Date de démarrage: octobre 2013

Durée prévue: 12 mois (prorogée à 15 mois)

Durée effective: 15 mois

Cette Activité avait pour objet d'explorer la situation actuelle des essences *Aquilaria* et *Gyrinops* en Indonésie afin de réunir des informations, en se référant plus spécifiquement à la situation de leur taxonomie, de leur population et de leur conservation, et de favoriser la création initiale, dans des zones spécifiques et sûres, de réservoirs génétiques naturels pour une sélection d'espèces. Elle a été achevée en décembre 2014.

Au terme de l'Activité sept rapports au total ont été publiés comme suit: i) *Status Taksonomi dan Populasi Jenis-Jenis Aquilaria dan Gyrinops* (Situation taxonomique de la population des espèces *Aquilaria* et *Gyrinops*); ii) *Panduan Lapangan Pengenaln Jenis Pohon Penghasil Gaharu Aquilaria spp. di Indonesia* (Guide pratique de l'identification des espèces *Aquilaria* spp. productrices de bois d'agar en Indonésie); iii) *Panduan Lapangan Pengenaln Jenis Pohon Penghasil Gaharu Gyrinops spp. di Indonesia* (Guide pratique de l'identification des espèces *Gyrinops* spp. productrices de bois d'agar en Indonésie); iv) Bibliographie sur le bois d'agar: une compilation des résumés d'études sur le bois d'agar; v) Conservation sur et hors site d'*Aquilaria* et de *Gyrinops*: une analyse; vi) *Manual Pembangunan Plot Konservasi Eks-Situ Jenis-Jenis Tanaman Penghasil Gaharu* (Guide de l'aménagement d'un jardin de conservation des espèces productrices de bois d'agar hors site); et vii) le Rapport d'achèvement de l'Activité. On trouvera l'ensemble de ces documents sur la page Internet du Programme.

Quant aux jardins de conservation aménagés au titre de l'Activité, outre le fait qu'ils permettront de conserver le matériel génétique obtenu dans la nature, ils serviront aussi de sources de semences pour les programmes ultérieurs de plantation. Cela valorisera d'autant les efforts que mène l'Autorité scientifique CITES, et notamment celle de l'Indonésie, pour mieux réguler le commerce des espèces appartenant aux deux genres et d'éviter que le bois d'agar ne se raréfie davantage.

Élaboration d'un concept de conservation du ramin (*Gonystylus* spp.) pour les concessions de plantation forestière

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité et Association des concessionnaires forestiers indonésiens (APHI)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 3 mois

Cette Activité, dont la mise en œuvre a démarré en février 2015, a pour objet de: i) élaborer un concept de conservation du ramin pour l'exploitation des concessions de plantation forestière; ii) rédiger une directive d'exploitation des concessions de plantation forestière; et iii) procéder à un examen du décret n° 127/KPTS-V/2002 du Ministre de la foresterie relatif au Moratoire temporaire sur les activités d'exploitation et de commerce du ramin.

Des réunions destinées à réviser les diverses rubriques du budget du projet qui a été approuvé et à déterminer et recruter le personnel-cadre et les experts nationaux ont déjà eu lieu. Aucun risque éventuel ne plane sur l'exécution de l'Activité dans la mesure où les concessionnaires des plantations forestières et le gouvernement se sont fermement engagés à assurer que les activités de conservation du ramin soient effectivement exécutées sur le terrain et dans le cadre des opérations de gestion des plantations forestières.

Au terme de cette Activité, le résultat escompté est que les produits permettront d'élaborer un concept (une stratégie) de conservation du ramin dans la zone d'exploitation des concessions de plantations forestières. Un document d'examen sur le décret n° 127/KPTS-V/2002 relatif au Moratoire temporaire des activités d'exploitation forestière et du commerce du ramin sera également préparé pour apporter des contributions au gouvernement en vue de ses travaux ultérieurs sur ce décret.

Assurer la diversité génétique des sources de semence de ramin et de la population de ramin à partir de boutures racinées

Agence d'exécution: Centre de biotechnologie et d'amélioration des arbres

Situation: en cours

Date de lancement: janvier 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 4 mois

La mise en œuvre de cette Activité a démarré en janvier 2015. Le Chef d'équipe de l'Activité a été recruté, ainsi que trois experts nationaux. Le premier expert national a pour tâche d'étudier les variations de croissance des boutures de ramin sur les plans de la génétique moléculaire et de la morphologie dans les jardins de conservation du Sud-Sumatra et du Kalimantan central, mais aussi de conduire des analyses génétiques des populations de ramin. Le second expert national est chargé de prélever des ressources génétiques du ramin à l'état sauvage à Sumatra et au Kalimantan en vue de produire des boutures racinées, tandis que le troisième aura pour mission de mener des recherches sur la conservation hors site d'espèces autres que *Gonystylus bancanus*

à Sumatra et au Kalimantan. Un assistant de recherche a également été engagé pour mener des travaux sur le développement de cultures de tissus destinés à la reproduction de masse du matériel de plantation du ramin. Enfin, un secrétaire et un assistant administratif ont été recrutés pour seconder le Chef d'équipe dans l'administration du bureau.

Les résultats anticipés sont: la détection précoce de la variation génétique du ramin, et des infusions génétiques sur des boutures de ramin dans les jardins de conservation du Sud-Sumatra et du Kalimantan central ainsi que l'exploration et la conservation hors site d'espèces autres que *Gonystylus bancanus* à Sumatra et dans le Kalimantan.

Création d'un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan en Indonésie

Agence d'exécution: Centre de réhabilitation et de conservation, Agence de recherche et développement forestiers (FORDA)

Situation: en cours

Date de démarrage: janvier 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 4 mois

La mise en œuvre de cette Activité a démarré en janvier 2015. Le Chef d'équipe de l'Activité a été recruté, et les deux experts nationaux ont été maintenus afin de développer un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan. Toutefois, le développement de ce pôle a aujourd'hui été transféré à Bangka Belitung, un autre archipel situé au large de la côte Est de Sumatra au sud de Bintan, sachant que les ressources en bois d'agar y sont plus substantielles et que les agriculteurs y pratiquent des activités liées au bois d'agar, notamment dans le Bangka central. La création d'un pôle du bois d'agar dans leur province bénéficie d'un solide appui de la part des autorités publiques locales et du Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie.

À l'issue de l'Activité, l'on escompte qu'un pôle intégré du bois d'agar sera en place et qu'il servira de modèle pour mettre au point des pratiques de gestion durable et de conservation, dont un système d'information sur le marché qui permettra à tous les acteurs d'interagir. Les principaux bénéficiaires de cette Activité sont l'Organe de gestion et l'Autorité scientifique CITES, le Ministère indonésien de la foresterie, les institutions de recherche, les universités, les entreprises, les associations du bois d'Agar ainsi que les communautés locales.

Malaisie

Études sur la reproduction et la génétique dans l'optique de la conservation et de la gestion d'*Aquilaria malaccensis* en Malaisie péninsulaire

Agence d'exécution: Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 23 mois

Cette Activité, dont la mise en œuvre a débuté en juin 2013, a pour objet de: i) documenter la phénologie de la floraison ainsi que le comportement reproductif d'*Aquilaria malaccensis*; ii) développer des bases de données de profilage génétique d'*A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire; et iii) élaborer un plan d'action de la conservation en vue de réduire les pressions de la récolte sur les populations naturelles exploitées pour la résine de bois d'agar.

À ce jour, on a analysé les données sur la phénologie de la floraison, la maturité des fleurs et l'anthèse/réceptivité dans le cadre des travaux menés pour étudier l'écologie reproductive d'*Aquilaria malaccensis*. Les travaux se concentrent actuellement sur la germination et à cet effet des placettes ont



Des travaux de maintenance de l'étiquetage et de remesurage de chaque spécimen d'*Aquilaria malaccensis* dans le cadre d'une étude démographique en Malaisie. Photo: Lau Kah Hoo

été aménagées pour étudier les modèles de répartition de la population. À Perak, à l'Université de technologie PETRONAS (UIP), des quadrats ont été aménagés sous cinq arbres pour les besoins de l'étude de régénération, dans lesquels on a décompté le nombre de pousses à chaque visite. L'étude de régénération et l'analyse de la floraison et de la fructification se poursuivent.

En lien avec la préparation du plan d'action pour la conservation d'*A. malaccensis*, trois approches ont été employées pour déterminer la relation entre les populations: l'analyse typologique, l'analyse en composantes principales (ACP) et l'analyse STRUCTURE. Les résultats préliminaires de l'analyse ACP montrent que, en Malaisie péninsulaire, les populations se divisent en deux grands groupes. Les analyses des données au moyen des deux autres approches se poursuivent.

Dans le cadre de la création de la base de données de génotypage destinée à l'identification des espèces, le séquençage de l'ADN des échantillons prélevés sur cinq espèces d'*Aquilaria* a été mené afin de déterminer les régions chloroplastes qui sont adaptées à des études phylogénétiques. On procède actuellement à l'analyse des données de 32 échantillons correspondant à sept régions chloroplastes. En ce qui concerne l'identification de la population, le criblage a été réalisé sur 286 échantillons pour huit régions chloroplastes.

Sur le plan de la formation à l'identification des espèces et aux méthodes permettant de repérer le début de la floraison, des gardes forestiers du Parc national de Penang ont été formés à l'identification des pousses d'*A. malaccensis* et aux méthodes de leur transfert entre la forêt et la pépinière. Quant aux étudiants de l'Université, on leur a enseigné les méthodes d'identification des pousses d'*A. malaccensis*, les caractéristiques des arbres matures et la manière de détecter le début de la floraison. Tous les membres de l'équipe de l'Activité ont été formés à repérer le début de la floraison ainsi qu'à la manière de faire la distinction entre le débourrement et les jeunes feuilles.

Un article intitulé *Floraison des espèces à bois d'agar: un lien avec les années de production abondante de semence ou simple coïncidence?* est paru dans le numéro 20 de la revue *Conservation Malaysia* (2015).

Création d'une base d'informations pour la conservation et l'exploitation durable de *Gonystylus bancanus* (ramin) et d'*Aquilaria malaccensis* (karas) en Malaisie

Agence d'exécution: Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2013

Durée prévue: 22 mois (prorogée à 24 mois)

Durée effective: 23 mois

La durée de cette Activité a été prorogée jusqu'à la mi-2015 afin de permettre au développeur local du site Internet, *Hasrimy Technologies Sdn. Bhd.*, de terminer le développement du système d'information

interactif en ligne (*MyCITES*) dédié au ramin et au karas en Malaisie. Les autres activités sont toutes terminées, à savoir le recueil d'informations sur: i) la répartition du ramin et du karas en Malaisie; ii) la recherche-développement en matière de ramin et de karas en Malaisie, qui a impliqué de réunir pour analyse 218 publications sur le ramin et 287 sur le karas; iii) le commerce (données d'import-export) et la production de bois de ramin et de karas par type de produit en Malaisie; et iv) la politique et les pratiques en matière de gestion du ramin et du karas en Malaisie. L'ensemble des informations sera mis en ligne dans le système d'information interactif dès qu'il sera intégralement en service.

Il est prévu qu'au terme de l'Activité, des rapports techniques soient préparés, dont notamment *Situation et disponibilité des informations sur le ramin et le karas en Malaisie*, et *Guide du webmestre et de l'utilisateur: le site Internet et le système d'information & base de données MyCITES*.

Renforcement des capacités du personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar

Agence d'exécution: Département forestier de la Malaisie péninsulaire (FDPM)

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 8 mois

La mise en œuvre de cette Activité a démarré en septembre 2014. Elle a pour objectifs de: i) développer un matériel de formation, dont un manuel pratique de terrain permettant au personnel du FDPM de procéder à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce; ii) développer un manuel de classement du bois d'agar à l'usage du personnel du FDPM; et iii) dispenser une formation à un noyau de formateurs, composé de 30 employés du FDPM, afin d'assurer la formation continue de l'ensemble du personnel lorsque nécessaire.

Deux experts nationaux ont été recrutés, l'un étant chargé de préparer un guide pratique de l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce, et également de le tester sur le terrain, et le second de préparer un guide pratique du classement du bois d'agar, de même qu'un programme de formation à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar, destiné à la tenue d'un atelier de formation.

La version préliminaire du guide pratique de l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce a été préparé et est aujourd'hui en cours de révision. Le recueil des données qui serviront à préparer le guide pratique du classement du bois d'agar se poursuit. Des données ont été collectées dans quatre États, et le recueil se terminera d'ici à la fin de mai 2015 dans les trois autres États. Un atelier sur le classement du bois d'agar se tiendra du 18 au 20 mai 2015.

Les résultats de cette Activité permettront au FDPM d'augmenter l'effectif de personnel qualifié en matière de conservation et de gestion des espèces *Aquilaria*, notamment en ce qui concerne leur identification et le classement du bois d'agar.

Amérique latine

Brésil

Écologie et sylviculture de l'acajou (*Swietenia macrophylla* King) dans la région occidentale de l'Amazonie brésilienne (Phase II)

Agence d'exécution: *Universidade Federal Rural da Amazonia* (UFRA)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 15 mois

À ce jour, les quarante-deux placettes permanentes aménagées sur les 14 sites recelant des acajous-semenciers ont été réaménagées et fait l'objet de la seconde évaluation (trois relevés de mesures, l'un avant la récolte et deux autres après). Jusqu'à présent, on a pu observer que la récolte avait eu des incidences dramatiques sur la régénération naturelle (pousses et gaules), en réduisant la population de pousses de 73% et celle de gaules de 96%. En revanche, la dispersion des semences est de nouveau intervenue quatre ans après l'ouverture de la canopée, dans la mesure où l'exploitation a considérablement augmenté les populations de pousses et de gaules, de 238% et 850% chacune. Concernant la situation avant la récolte, l'on a observé que seuls 2,75% des pousses (0,33 à l'ha) étaient encore vivantes quatre ans après la perturbation engendrée par l'exploitation.

Au cours des opérations d'exploitation, 125 arbres-échantillons ont été mesurés en vue de formuler des équations de volume. Sachant que l'exploitation avait dû être interrompue en raison des fortes précipitations, l'activité reprendra durant la saison de récolte 2015. Il est prévu de mesurer au moins 300 nouveaux arbres-échantillons pour déterminer l'équation du volume. Les données recueillies jusqu'à présent ont servi à tester les équations préliminaires. Sept modèles à double entrée ($V = f[D, H]$) ont été testés. Le modèle Spurr ($V = bo + b1D^2h$) a été retenu dans un premier temps pour estimer le volume des arbres sur pied dans l'unité forestière d'aménagement (UFA) de Seringal Macapá. Comme anticipé, le coefficient de variation de l'équation était relativement élevé (20%) et il conviendra donc d'utiliser l'équation avec circonspection pour estimer les volumes d'arbres dans les inventaires forestiers de l'UFA. La précision du modèle va être affinée lorsque de nouveaux arbres-échantillons seront ajoutés à la série de données.

Deux étudiants de maîtrise et deux en licence exploitent les données de l'Activité pour préparer chacun leur mémoire et leur monographie.



Au Brésil, dans l'État d'Acre, des équipes de terrain posent autour d'une souche d'acajou dans l'UFA Fazenda Seringal Novo Macapá. Photo: Rui Ribeiro

L'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne: études à long terme sur sa dynamique de peuplement et son écologie de régénération dans l'optique de la gestion durable des forêts

Agence d'exécution: IFTJ. Grogan

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2012

Durée prévue: 22 mois (prorogée à 34 mois)

Durée effective: 32 mois

La mise en œuvre de cette Activité qui a démarré en septembre 2012 a été prorogée jusqu'en juin 2015. Après avoir mené à bien les activités de terrain de septembre à novembre 2014 sur les sites de recherche du sud-est du Pará, les activités du projet se sont concentrées sur la gestion des données, leur analyse et leur synthèse en vue de leur publication. La liste de l'ensemble des publications préparées grâce au concours du Programme OIBT-CITES est disponible sur: <http://www.swietking.org/our-research.html>. Elles peuvent également être obtenues en format PDF sur demande (jgrogan@swietking.org).

Un projet d'article intitulé *Les herbivores limitent la taille de la population d'acajous à grandes feuilles dans la forêt amazonienne* a récemment été accepté pour publication dans la revue scientifique *Oikos*. Les auteurs de cet article qui exploitent le Modèle de croissance et de rendement de l'acajou pour simuler l'issue de divers scénarios de prédation des pousses sont Julian Norghauer, Christopher Free, Matthew Landis, James Grogan, Jay Malcolm et Sean Thomas. Un résumé de l'article paraîtra dans le prochain numéro de notre Bulletin d'information.

Un second article intitulé *Implications de l'aménagement pour la structure d'une population: une étude de modélisation de l'acajou (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne*, est sur le point d'être terminé en vue de le soumettre à la revue *Forest Ecology and Management*. Les auteurs de cet article de recherche sont Mark Schulze, Christopher Free, Matthew Landis, James Grogan et Marco Lentini.

Un troisième article de recherche intitulé *La plantation d'enrichissement au service de la production durable de bois: une étude de modélisation de l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne* est actuellement préparé en vue de le soumettre à la revue *Forest Ecology and Management*. Ses auteurs sont Matthew Landis, Christopher Free, James Grogan, Mark Schulze et Marco Lentini.

Un quatrième article intitulé *Une réussite: les pratiques de gestion forestière durable appliquées à l'acajou à grandes feuilles dans la Réserve de biosphère Maya au Guatemala* est actuellement préparé en vue de le soumettre à la revue *Conservation Biology*. Ses auteurs, qui exploitent le Modèle de croissance et de rendement de l'acajou pour évaluer les paramètres de gestion forestière employés par les communautés forestières depuis le milieu des années 90 dans la région du Petén au Guatemala, sont James Grogan, Christopher Free, Gustavo Morales, Andrea Johnson, Rubí Alegria, Matthew Landis et Mark Schulze.

Enfin, un cinquième article intitulé *Gestion des espèces ligneuses moins connues dans l'optique d'un rendement durable dans la Réserve de biosphère Maya au Guatemala* est également en cours de préparation en vue de le soumettre à la revue *Conservation Biology*. Ses auteurs, qui exploitent une version modifiée du Modèle de croissance et de rendement de l'acajou, sont Christopher Free, James Grogan, Gustavo Morales, Andrea Johnson, Rubí Alegria, Matthew Landis et Mark Schulze.

Emploi de la technique de spectroscopie proche infrarouge (NIRS) à titre pilote, comme éventuel outil de suivi du commerce de l'acajou

Agence d'exécution: Laboratoire des produits forestiers/Service forestier brésilien (LPF/SFB)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 15 mois

La technique de l'identification du bois par spectroscopie proche infrarouge (NIRS) a suscité l'intérêt tant de la communauté

scientifique que des organisations internationales engagées dans la lutte contre les activités illicites liées au bois. Or, cette Activité utilise cette technique pour aider à identifier l'acajou et les essences d'aspect similaire afin d'aider à contrôler leur commerce.

En décembre 2014, M^{me} Vera T. R. Coradin, qui exerce les fonctions d'anatomiste du bois pour l'Activité et d'Autorité scientifique CITES du Brésil sur la flore pour l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes a participé à une réunion du Groupe d'experts sur l'analyse du bois, organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). La technologie NIRS est considérée comme une méthode émergente applicable à l'identification du bois et à la détermination de son origine. Le groupe de participants prépare un document destiné à appuyer les législations internationale, locale et régionale régissant la récolte, la transformation et le commerce du bois et de ses produits dérivés.

En janvier 2015, M^{me} Tereza C. M. Pastore, la Coordonnatrice de l'Activité, a été invitée à donner une conférence lors de la 12^e réunion semestrielle des membres parrainée par la *Forest Legality Alliance* à Washington. La présentation des derniers résultats sur l'identification des essences forestières et la détermination de leur origine a été suivie d'un débat ouvert avec des représentants de diverses organisations internationales.

Un second test pilote a eu lieu le 19 mars 2015, dans deux scieries situées à Brasília, durant la visite de M. Ian Thompson (qui a mené un examen à mi-parcours du Programme OIBT-CITES) et du Coordonnateur régional pour l'Amérique du Sud. Les tests menés sur les espèces ligneuses *Cedrela odorata*, *Erisma uncinatum*, *Micropholis melinoniana* et *Swietenia macrophylla* au moyen du spectromètre NIR portatif et du modèle statistique ont donné de très bons résultats s'agissant de différencier les sciages testés.



Au Brésil, dans une scierie de Brasília, une anatomiste du bois identifie un sciage avant de procéder à une mesure NIRS. Photo: Tereza Pastore

Guatemala

Inventaire de la population de Dalbergia retusa et D. stevensonii et abondance des espèces dans leurs aires d'occurrence naturelle au Guatemala

Agence d'exécution: Fondation nature pour la vie (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 13 mois

L'inventaire de l'espèce *Dalbergia retusa* et du genre *D. stevensonii* ainsi que d'autres espèces lui appartenant a débuté au Guatemala en mai 2014. Il a pour objet de: i) déterminer la situation actuelle de la population; ii) analyser la dynamique de l'environnement des espèces et leur identification; iii) générer des modèles de répartition possible; iv) proposer des indicateurs écologiques permettant de développer un dispositif de suivi; et v) diffuser les résultats.

D'après les résultats préliminaires obtenus, *D. stevensonii* est présent sur des reliefs plats à ondoyants où le drainage est mauvais et dans des forêts éparées de faible densité. On le trouve principalement en association avec les genres *Lonchocarpus*, *Spondias*, *Gymnanthes*, *Bursera*, *Metopium*, *Sebastiania*, *Protium*, *Jathropa*, *Guettarda*, *Aspidosperma*, *Swietenia*, etc. Son abondance est estimée à 4,52 arbres/ha et 1,22 m³/ha. En général, le diamètre à hauteur d'homme (DHH) de 10 cm indique que l'espèce a une faible répartition par catégorie de DHH supérieure à 40 cm (0,16 arbre/ha). Par conséquent, sa gestion devrait être prudente.

On a recensé *D. retusa* sur des terrains plats à vallonnés où le drainage va de bon à mauvais et dans des forêts denses de haute fûtaie ou éparées de moyenne fûtaie. Elle est associée aux espèces du genre *Lochocarpus*, *Cedrela*, *Spondias*, *Bursera*, *Swietenia*, *Vochysi*, *Ceiba*, *Gliricidia*, etc. Ces espèces sont présentes en abondance suivant des estimations de 2,85 arbres/ha et de 1,09 m³/ha pour les arbres d'un DHH égal ou supérieur à 10 cm. Les données indiquent également que l'espèce présente une répartition des catégories de diamètre moyennement homogène, mais avec une absence totale de régénération. Aucune autre espèce de ce genre n'a été identifiée dans les forêts évaluées.

On a observé chez les strates forestières déterminées (quelle que soit la superficie variant entre <5 000 ha, 5 000-20 000 ha et >20 000 ha) qu'elles étaient exposées, à des degrés divers, à des menaces prenant la forme de l'exploitation illicite, de l'avancée de l'élevage de bétail et de l'agriculture, etc. Ces menaces mettent l'existence des espèces en danger.

Eu égard au genre *Dalbergia*, il est nécessaire de le protéger et/ou de formuler des lignes directrices promouvant la gestion durable des forêts afin d'assurer la survie des forêts naturelles qui sont indispensables au maintien des sources de semences et à la propagation des graines présentant des caractéristiques génétiques acceptables.



Une collecte de spécimens botaniques durant l'inventaire du genre *Dalbergia* au Guatemala.

Photo: Fernando Palacios

Création d'un laboratoire légal d'identification et de description des bois dans le cadre de la mise en œuvre des procédures légales et des systèmes de traçabilité des produits inclus dans la CITES

Agence d'exécution: Fondation nature pour la vie (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 13 mois

L'aménagement du laboratoire légal progresse comme prévu et l'équipe de l'Activité procède actuellement à l'achat de l'équipement de laboratoire. Les procédures histologiques relatives aux espèces *Swietenia*, *Guaiacum* et *Dalbergia* ont été testées afin d'approfondir l'analyse statistique.

Durant la troisième semaine de décembre 2014, trois chercheurs guatémaltèques se sont rendus au Centre de recherche en anatomie du bois (CWAR) du Service forestier des États-Unis (USFS) à Madison (Wisconsin). Le Directeur du Centre, M. Alex Wiedenhoef, et son équipe ont organisé un programme de formation intensive comprenant: i) des techniques d'identification scientifique du bois; ii) les procédures histologiques pour l'analyse du bois au microscope; iii) la sélection de l'équipement nécessaire pour le laboratoire; et iv) un aperçu détaillé du dispositif d'identification du bois que le CWAR met actuellement au point. En outre, l'équipe de l'Activité a également examiné d'autres sujets connexes comme la possibilité d'une coopération interinstitutionnelle.

L'équipe de l'Activité a participé à un atelier intitulé «Gouvernance et dispositifs de vérification de la légalité, et compétitivité des secteurs forestiers au Guatemala et au Honduras», qui s'est tenu en février 2015 à Antigua au Guatemala. L'atelier a été organisé par l'Institut national de foresterie (INAB), le Conseil national des aires protégées (CONAP) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).

Le projet de Laboratoire scientifique a été présenté à des chercheurs guatémaltèques en foresterie lors du Séminaire sur la

«Conservation et la gestion des essences forestières de haute valeur menacées» qui s'est tenu à la faculté d'agronomie de l'Université de San Carlos de Guatemala le 25 mars 2015.

La collecte et l'identification botanique des espèces *Swietenia*, *Dalbergia* et *Guaiacum*, de même que leurs études phénologiques sont terminées dans la Frange transversale septentrionale au nord du Guatemala, à partir d'El Petén, et à 80% concernant la côte sud/est du pays.

À ce jour, l'Activité a: i) collecté de nombreux spécimens botaniques intégraux; ii) mené des descriptions botaniques complètes des espèces; iii) préparé des descriptions des habitats des espèces et de leur situation actuelle; iv) créé une photothèque des espèces et de leurs habitats; v) préparé des cartes de répartition géographique qui complèteront les études de l'Activité sur l'«Inventaire national de *Dalbergia*»; et vi) aidé le CONAP et l'INAB dans l'identification sur site des espèces arborescentes inscrites à l'Annexe II de la CITES.



M. Alex Wiedenhoef (assis) durant le programme de formation à l'identification des bois.

Photo: Myrna Herrera

Avis de commerce non préjudiciable: orientations pratiques relatives aux espèces arborescentes inscrites à la CITES

Agence d'exécution: Université de Cordoue (Espagne), CONAP et Association BALAM (Guatemala)

Situation: en cours

Date de lancement: septembre 2014

Durée prévue: 15 mois

Durée effective: 8 mois

L'objectif principal de cette Activité est de: «Dispenser des conseils à l'Organe de gestion et à l'Autorité scientifique CITES concernant les processus, les méthodologies et les informations nécessaires à l'élaboration des Avis de commerce non préjudiciable se rapportant aux essences forestières et autres essences non forestières de manière à assurer que les dispositions régissant l'exportation des espèces inscrites aux annexes CITES puissent être appliquées comme il se doit et que leur commerce international soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation de l'espèce.» Le résultat escompté de l'Activité consiste dans la production d'un guide fournissant aux Parties des orientations flexibles pour la préparation des avis de commerce non préjudiciable dans les trois langues officielles de la CITES.

Le premier rapport d'activité semestriel a été soumis à l'OIBT et l'Activité devrait être achevée en décembre 2015. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont: i) compilation des résultats de l'atelier international sur les avis de commerce non préjudiciable relatifs aux espèces arborescentes, les directives de l'UICN et les ateliers menés par les Parties à la CITES, ainsi que d'autres informations disponibles; et ii) l'analyse des diverses options possibles pour préparer les ACNP.

Un document fournissant des orientations sur les éléments nécessaires et la méthodologie à suivre pour préparer les ACNP relatifs aux arbres est en cours de préparation. Il servira de base aux discussions lors de la réunion du Groupe de travail qui se tiendra du 16 au 19 septembre 2015 à Antigua au Guatemala.

Des experts des institutions et pays suivants ont déjà été identifiés et invités à participer à la réunion du groupe de travail, à savoir: Brésil, Guatemala, Pérou, Mexique, Burundi, Cameroun, Malaisie, Indonésie, Espagne, Canada, États-Unis, Union européenne et Secrétariat de la CITES. Tous les participants invités ont un haut niveau d'expertise qui leur permettra d'analyser et de discuter des différentes options, des méthodologies et des cas spéciaux aux fins de préparer les orientations sur les ACNP qui seront soumises au Comité pour les plantes de la CITES afin d'en discuter.

Guyana

Amélioration de la gestion durable et de l'exploitation commerciale de l'espèce *Cedrela odorata* (cèdre rouge) inscrite à la CITES au Guyana

Agence d'exécution: Commission forestière du Guyana (GFC)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: août 2014

Durée prévue: 18 mois

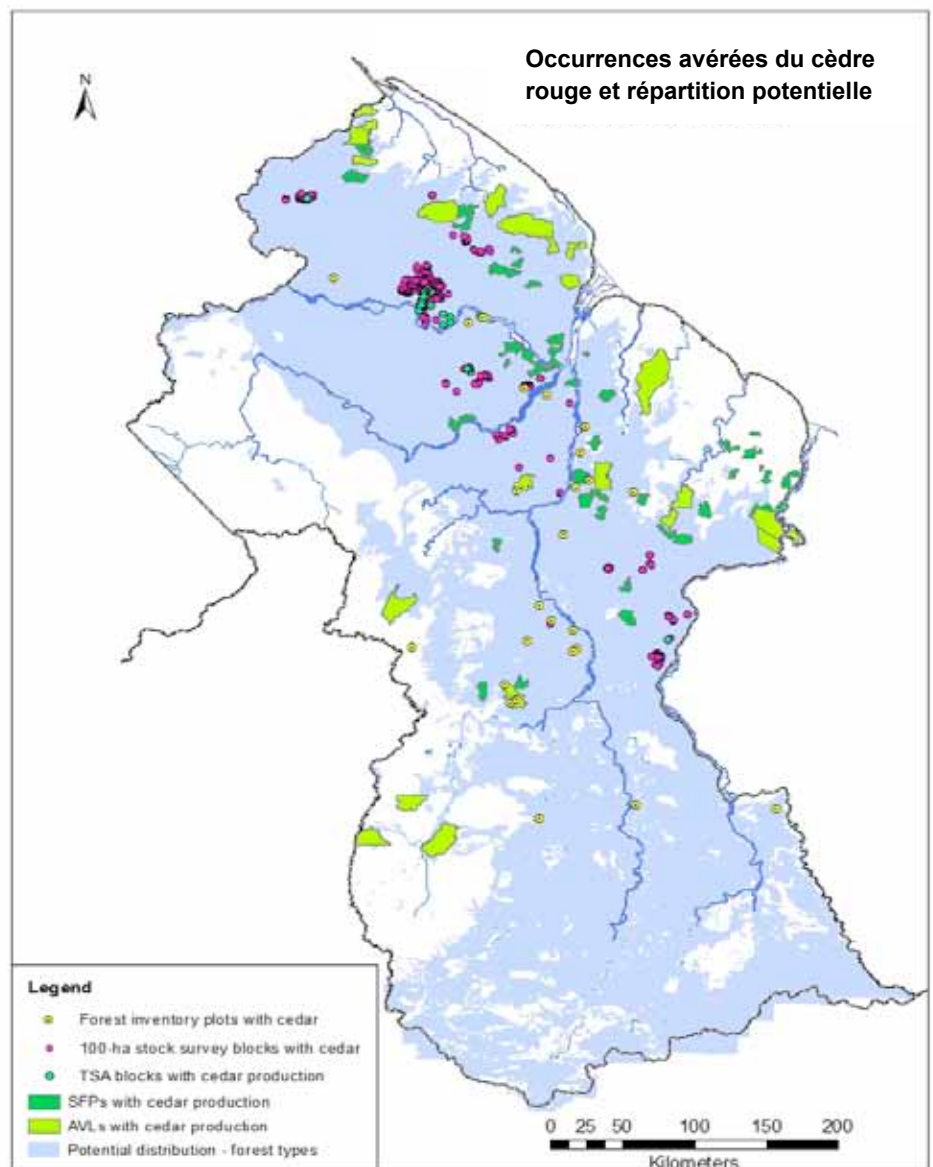
Durée effective: 9 mois

La Commission forestière du Guyana (GFC) a mené à terme une évaluation des ressources pour l'espèce *Cedrela odorata* inscrite à la CITES (cèdre rouge) au Guyana. Il s'agit de l'un des principaux produits de cette Activité mise en œuvre au Guyana, dont l'objet est d'éclairer la gestion de cette espèce au niveau national.

L'Activité vise à compléter et à actualiser les informations disponibles sur *C. odorata* au moyen de diverses informations disponibles sur sa répartition, la structure de sa population et sa

production. Les principales sources d'information sont les inventaires forestiers nationaux, ainsi que les inventaires forestiers et les études du matériel sur pied menés par les concessionnaires forestiers. Les relevés de production constituent une autre source d'informations.

Si le cèdre rouge est limité dans sa répartition, selon les inventaires forestiers nationaux, les études du matériel sur pied et les relevés de production, il semble être largement présent sur environ les trois-quarts du territoire. D'après les inventaires forestiers nationaux, l'espèce ne semble pas avoir de préférence particulière pour tel ou tel type de forêt ou de sol, mais semble se plaire dans tous les types de sol, de la glaise au sable blanc, et dans plusieurs types de forêt allant de la forêt de tourbière à la forêt de wallaba. Les données d'inventaire intégral du matériel sur pied obtenues avant la récolte dans les grandes concessions et les statistiques de production émanant des petites concessions et des terres des villages amérindiens ont confirmé que l'espèce était présente dans une variété de types de forêt; dans les forêts de marécage en plaine,



Occurrence et répartition potentielle du cèdre rouge au Guyana. Source: l'équipe de l'Activité

dans les forêts mixtes sur terrain plat ou ondoyant à vallonné, et sur des collines élevées profondément déchiquetées, ainsi que dans la forêt de wallaba sur des sols de sable blanc.

Le rapport d'évaluation de l'Activité décrit les sources d'information et la méthodologie employées pour évaluer la taille de la population, sa répartition, la densité de peuplement, la structure de la taille et la dynamique de régénération du cèdre rouge au Guyana. Il donne également une description de l'espèce *C. odorata*, dont sa taxonomie, sa description botanique, son histoire naturelle et la dynamique de sa population, les propriétés de son bois, ses caractéristiques technologiques, ses usages, les tendances au niveau de son habitat et de sa population, ainsi que les menaces et le commerce international, dont une présentation de la CITES et de ses annexes, les exigences relatives aux permis d'exportation CITES, les avis de commerce non préjudiciable et les relevés du commerce.

Le rapport décrit également la répartition géographique actuelle et potentielle du cèdre rouge, sur la base de diverses données de géolocalisation, de cartes d'attribution des concessions forestières et des cartes régionales et nationales de la végétation, ainsi qu'une évaluation de la dynamique de la régénération et les niveaux de récolte durables.

Pérou

Gestion des peuplements semenciers d'acajou (*Swietenia macrophylla* King.) et de cèdre (*Cedrela* spp.) dans une concession forestière en vue de la conservation du peuplement semencier de Tahuamanu dans la province de Tahuamanu, Madre de Dios, au Pérou

Agence d'exécution: Université nationale d'agronomie La Molina (UNALM)

Situation: en cours

Date de démarrage: août 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 9 mois

Cette Activité a pour objet de tester les traitements permettant d'améliorer la condition des peuplements de semenciers et d'assurer la pérennisation de l'acajou et du cèdre en forêt naturelle dans le cadre d'une production contrôlée de semences dans le peuplement de semenciers de Tahuamanu (État de Madre de Dios) à des fins de conservation administrée par l'ONG *Conservation International* Pérou.

L'Activité a commencé par le recueil d'informations sur le peuplement de semenciers de Tahuamanu (plan de gestion et inventaires) et autres documents sur les traitements sylvicoles, la phénologie et le suivi de la régénération naturelle. En outre, trois missions de terrain ont été menées en octobre et en décembre 2014, puis en mars 2015.

Un total de 129 spécimens de *Cedrela* spp. et de 77 d'acajou ont été recensés dans la zone d'étude. L'étude comprenait la vérification de la localisation de certains acajous inventoriés lors d'inventaires précédents menés par *Conservation International*.

Les informations recueillies concernent la taille des arbres ainsi que des variables qualitatives telles que la vigueur, la forme de la couronne, l'état sanitaire, la dominance, la rectitude de la tige, l'invasissement par des lianes et des grimpantes, etc.



Installation de la station météorologique au camp San Miguel dans la concession forestière Rodal Semillero Tahuamanu. Photo: Projet UNALM-CITES-OIBT

En outre, une station météorologique portable a été aménagée afin de pouvoir recueillir des données sur la température, les précipitations, la luminosité solaire ainsi que la direction et la vitesse du vent. Ces données seront automatiquement enregistrées quotidiennement, ce qui contribuera à l'étude de la répartition et de la régénération naturelle du cèdre et de l'acajou.

Du matériel photographique a également été installé afin de suivre les caractéristiques phénologiques de l'acajou et du cèdre. Les appareils photo prendront quotidiennement des clichés des spécimens sélectionnés pour l'évaluation durant une période de 12 mois de manière à enregistrer toutes les phases phénologiques des espèces présentes dans la zone.

L'équipe de l'Activité va poursuivre ses travaux de terrain tout au long de 2015, y compris mener des traitements sylvicoles et suivre la régénération des spécimens sélectionnés. Les résultats obtenus permettront de mettre au point une méthodologie adaptée pour gérer les peuplements de semenciers en forêt naturelle, quantifier le volume de fruits produits et/ou de graines contrôlées, et de formuler des lignes directrices pour la protection des semenciers réservés à la production de graines contrôlées.

Mondial

Préparation de la publication «Atlas des essences tropicales, 1^{ère} édition: caractéristiques technologiques et utilisations de 273 essences tropicales (et 17 essences tempérées)»

Agence d'exécution: CIRAD (France)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: octobre 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 16 mois

Il s'agit de mettre à disposition des informations fiables et opportunes sur les caractéristiques technologiques et usages d'espèces ligneuses tropicales par la production, la publication et la diffusion d'un Atlas des essences tropicales couvrant les informations contenues dans la dernière version du logiciel TROPIC (version 7 de 2011). Grâce à cette nouvelle

édition, l'ensemble des opérateurs du secteur forestier, tant côté producteurs (aménagistes forestiers, entreprises d'exploitation forestière, décisionnaires) que côté consommateurs (importateurs, négociants, industriels du bois et utilisateurs finaux) aura un accès facilité et amélioré aux informations sur ces essences.

La production de l'Atlas se déroule globalement de manière satisfaisante et les travaux suivants ont été réalisés:

- La recherche documentaire et l'examen complémentaire des publications sont effectués. Le nombre d'espèces devant être décrit dans l'Atlas, qui était à l'origine de 290, a été augmenté à 328;
- Des technologies supplémentaires de mise à l'essai et de numérisation des échantillons de bois ont été mises au point;
- La collection de photos s'est étoffée. Cent cinquante photos additionnelles ont été réunies et la collecte se poursuit. Toutefois, il s'est avéré plus difficile que prévu d'obtenir des photos de certaines essences qui sont commercialisées dans des petits volumes ou qui sont entièrement nouvelles dans le commerce, ce qui a retardé l'Activité;
- La rédaction des descriptions techniques des essences qui seront ajoutées dans le logiciel Tropix et l'Atlas est pratiquement terminée. À l'instar de ce qui se passe pour les photos, la rédaction des descriptions techniques se rapportant à certaines essences nouvelles ou mineures qui sont commercialisées devient plus laborieuse. Par conséquent, le taux d'essences ajouté à Tropix n'a atteint que 80% du total prévu;
- Le manuscrit de l'Atlas destiné au graphiste et à l'imprimeur a été finalisé;
- La nouvelle version du logiciel Tropix (version 7.5) est en cours de validation et sera disponible sous peu sur le site Internet <http://tropix.cirad.fr/>;
- La relecture des descriptions techniques des essences qui seront incluses dans l'Atlas est en cours.

Étude sur le commerce des bois CITES

Agence d'exécution: OIBT

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 8 mois (prorogée à 18 mois)

Durée effective: 13 mois

Cette étude a été requise par les Parties à la CITES aux termes de la décision 15.35 prévoyant que soit examiné le commerce des produits bois issus d'espèces arborescentes inscrites qui ne figurent pas dans les annotations. Ses résultats seront exploités pour documenter la révision des annotations aux inscriptions qui est actuellement en cours, y compris des annotations relatives aux espèces arborescentes. En juillet 2014, l'avancement de cette étude a été décrit lors de la 65^e réunion du Comité permanent (CP) de la CITES; le CP a constitué un Groupe de travail intersession sur les annotations et a suggéré que l'étude soit centrée sur les quatre espèces pour lesquelles l'annotation à l'inscription limite les contrôles CITES du commerce aux produits bois primaires (subissant une transformation minimale):

Pericopsis elata, *Dalbergia cochinchinensis*, *Cedrela odorata* et *Swietenia macrophylla*.

Cette étude du commerce aidera à la révision des annotations en procédant dans les pays de l'aire de répartition à un examen du commerce des produits bois transformés qui ne font pas l'objet de contrôles de leur commerce par la CITES. Bien que cette étude sur le commerce ne soit pas en mesure (car ce n'est pas son objectif) de fournir des informations définitives sur le commerce des espèces inscrites qui ne figurent pas dans le champ des annotations, les résultats initiaux donnent une idée de l'échelle et de la complexité du commerce des produits bois, et indiquent que plusieurs des pays des aires de répartition exportent des produits bois transformés qui risquent d'être fabriqués à partir d'espèces arborescentes inscrites à la CITES. Cette étude est prévue s'achever durant le troisième trimestre de 2015, suite à la prorogation accordée pour donner le temps d'incorporer les réponses à une notification de la CITES à l'ensemble des Parties qui les invite à fournir des informations sur leur commerce de produits issus d'espèces arborescentes inscrites susceptibles de ne pas entrer dans le champ d'application des annotations aux inscriptions.

Événements/Initiatives connexes

«Semaine du FLEGT-UE», du 16 au 19 mars 2015 à Bruxelles (Belgique)

En mars 2015, les Coordonnateurs du Programme de l'OIBT et de la CITES, conjointement avec le Coordonnateur régional pour l'Afrique, ont contribué leurs apports aux réunions consacrées à *Pericopsis elata* en RDC et à *Prunus africana* qui étaient organisées durant la Semaine du FLEGT-UE.

«Atelier régional Asie sur la gestion des taxons de bois d'agar cultivés et sauvages», du 19 au 23 janvier 2015 à Guwahati (Inde)

Le bois d'agar est un bois résineux qui se forme dans certaines espèces d'*Aquilaria* et de *Gyrinops*, mais aussi dans d'autres genres indigènes de l'Asie du Sud-Est. Ces essences



Des participants à l'Atelier inspectent une plantation de bois d'agar durant une excursion sur site dans le nord-est de l'Assam. Photo: Alastair Sarre

produisent une résine aromatique de couleur sombre en réaction à l'apparition d'un type de moisissure. Il est très recherché pour sa fragrance et sert à fabriquer de l'encens, des parfums et autres articles divers. Les plus belles qualités de bois d'agar se sont vendues jusqu'à 2 millions \$EU le kilogramme de copeaux.

L'*Aquilaria malaccensis*, la principale source de bois d'agar, a été inscrit en 1995 à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES). Toutes les autres espèces productrices de ce bois appartenant aux genres *Aquilaria* et *Gyrinops* y figurent elles aussi depuis 2004, et leur inscription est entrée en vigueur le 12 janvier 2005.

Au fil des années, les États de son aire de répartition et les pays importateurs ont avancé de manière significative dans l'application de la CITES du point de vue des espèces

arborescentes productrices de bois d'agar. Les Secrétariats de la CITES et de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), ainsi que le Ministère indien de l'environnement, des forêts et du changement climatique, ont organisé en janvier 2015 un atelier sur la gestion du bois d'agar dans le but de progresser davantage sur les aspects suivants:

- la gestion et la conservation des espèces productrices de bois d'agar;
- la formulation des avis de commerce non préjudiciable;
- l'adoption de stratégies de gestion qui intègrent dans sa globalité la gestion des forêts naturelles productrices de bois d'agar et celle des plantations d'espèces productrices de bois d'agar; et
- le renforcement du réseau de communication des acteurs du bois d'agar.

Quarante participants de 15 pays ont suivi cet atelier, dont des délégués de la plupart des États de l'aire de répartition. Des présentations ont été données par les Secrétariats de l'OIBT et de la CITES, les États de l'aire de répartition et des experts de la production et du commerce de bois d'agar. Les participants ont formé deux groupes de travail afin d'examiner la gestion durable du bois d'agar dans les forêts naturelles et les plantations. Les recommandations formulées par les deux groupes de travail ont été discutées et acceptées lors de la session plénière finale (voir ci-dessous).

Les participants ont par ailleurs effectué une excursion sur site de deux jours pour visiter des plantations de bois d'agar et des jardins familiaux dans la partie rurale de l'Assam. Ils ont pu ainsi y observer des femmes travaillant à récolter le bois d'agar sur du bois cultivé en plantation, et une entreprise locale qui extrait l'huile de bois d'agar à partir des copeaux.

Durant leur visite de diverses plantations de bois d'agar dans l'Assam au cours de l'excursion, M. Vinod Ranjan, en charge de l'Organe de gestion CITES indien, s'est dit satisfait du dispositif qu'emploie le Gouvernement de l'Assam pour la récolte des plantations de bois d'agar et de la chaîne de traçabilité, et il a indiqué que les permis d'exportation CITES pourraient être délivrés en conséquence. Auparavant, aucun permis d'exportation n'avait été accordé pour des exportations indiennes d'articles à base de bois d'agar cultivé en plantation.

Les participants à l'Atelier ont convenu des recommandations suivantes:

- Il n'est pas nécessaire actuellement de modifier les orientations sur les avis de commerce non préjudiciable relatifs au bois d'agar.
- Lorsque possible, les États de l'aire de répartition devraient être encouragés à obtenir des données sur les espèces d'*Aquilaria* et de *Gyrinops*, en sus d'*Aquilaria malaccensis*.
- Les États de l'aire de répartition où les populations d'espèces productrices de bois d'agar à l'état sauvage sont modestes devraient être encouragés à générer, à enregistrer et à compiler des informations biologiques, écologiques et relevant de l'application de la législation sur ces populations pour usage ultérieur dans les programmes de gestion et de remise en état.
- Les programmes de plantation devraient être encouragés à contribuer au rétablissement des populations productrices de bois d'agar, avec la participation des communautés locales, dans la mesure où cela est possible.
- La reproduction végétative des espèces productrices de bois d'agar devrait être étudiée comme un moyen possible de réduire la pression sur la récolte de semences et pousses de bois d'agar dans les forêts naturelles.

- L'Indonésie et la Malaisie, qui exportent actuellement du bois d'agar récolté en forêt naturelle, devraient continuer à utiliser le dispositif des quotas nationaux d'exportation fixés à titre volontaire, et devraient poursuivre l'exécution régulière d'inventaires forestiers.
- Il conviendrait de traiter le problème de la récolte illicite et du braconnage de bois d'agar dans les populations productrices en forêt naturelle.
- Les États de l'aire de répartition devraient coopérer en vue de renforcer les capacités en matière d'application de la législation forestière afin d'assurer la protection des arbres producteurs de bois d'agar en forêt naturelle.
- L'identification des articles à base de bois d'agar dans le commerce demeure un défi. Le glossaire modifié sur le bois d'agar, une fois qu'il aura été accepté par le Comité pour les plantes, devrait être mis à la disposition des États de l'aire de répartition afin de les aider dans l'identification des articles à base de bois d'agar qui sont mis sur le marché.
- La gestion des plantations et des forêts naturelles devrait être coordonnée afin d'assurer la diversité génétique et la vigueur des populations productrices de bois d'agar, et la conservation des populations sauvages.
- Les États de l'aire de répartition qui ne disposent pas d'une politique se rapportant aux arbres à bois d'agar reproduits par des voies artificielles devraient être encouragés à en élaborer une.
- Lorsque des planteurs et propriétaires ont dûment enregistré leurs plantations et qu'un dispositif de vérification est en place, ils pourraient être autorisés à exporter si la législation nationale le permet.
- Les États de l'aire de répartition devraient être encouragés à offrir des incitations (par ex., une exemption de redevances ou de meilleures dispositions fiscales) aux planteurs pour les inciter à enregistrer leurs plantations.
- Les États de l'aire de répartition devraient favoriser la production et le commerce durables de bois d'agar, notamment par la gestion durable coordonnée des plantations de bois d'agar ainsi que la conservation et la gestion durable des arbres producteurs de bois d'agar en forêt naturelle.
- Les États de l'aire de répartition et les producteurs de bois d'agar devraient développer le réseautage afin de permettre le partage des technologies ainsi que celui du matériel de plantation de bois d'agar.
- Les États de l'aire de répartition devraient être encouragés à appliquer les recommandations susmentionnées, en demandant si besoin une assistance, y compris auprès du Programme OIBT-CITES, dans le cadre de la soumission des propositions de projet en vue de leur approbation et financement éventuels.

Sur la base des recommandations précédentes, les participants à l'Atelier ont entériné plusieurs projets de décision qui seront examinés lors de la 22^e réunion du Comité pour les plantes (CP-22 en Géorgie en octobre 2015) et lors de la 17^e réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CdP-17 en Afrique du Sud en octobre 2016). Le rapport final de l'Atelier est disponible sur la page Internet du Programme.

Article d'intérêt

Améliorer les systèmes douaniers pour surveiller le commerce mondial de faune. Hon-Ki chan, Huarong Zhang, Feng Yang, Gunter Fisher.

Science, Vol. 348, Issue 6232, 17 avril 2015, disponible sur: <http://www.sciencemag.org/content/348/6232/291.summary?rss=1>.

Déjà gigantesque, le volume du commerce international des produits de la flore et de la faune sauvages est, dans nombre de cas, en hausse. Bien qu'il existe des sources de données sur le commerce de la faune, par exemple, la base de données sur le commerce de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) ou encore le Système d'information sur la gestion de l'application de la législation du Service du poisson et de la faune (LEMIS) aux États-Unis, elles ne couvrent ni toutes les espèces commercialisées ni tous les pays impliqués. Cette situation peut aller à l'encontre du suivi de la chaîne de fourniture et de la collation rapide des données pour éclairer l'élaboration des politiques. Cet article aborde la question de savoir s'il serait possible de faire évoluer les codes douaniers internationaux qui, bien que couramment utilisés, s'avèrent limités, ainsi que la gouvernance pour pallier ces carences. Il prône une réforme du Système harmonisé de la nomenclature douanière pour faciliter le suivi des produits de la flore et de la faune sauvages (dont le bois) dans le monde.

Événements à venir

22^e réunion du Comité pour les plantes de la CITES (CP-22) à Tbilissi (Géorgie) du 19 au 23 octobre 2015.

(La réunion du Comité consultatif du Programme OIBT-CITES se tiendra en parallèle).

Conférence mondiale sur les forêts à Durban (Afrique du Sud) du 7 au 11 septembre 2015. (La manifestation en marge du Programme OIBT-CITES du 8 septembre est confirmée; voir la page internet du Programme pour en savoir plus).

51^e session du Conseil international des bois tropicaux à Kuala Lumpur (Malaisie) du 16 au 21 novembre 2015.

17^e réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CdP-17) (Afrique du Sud) en octobre 2016 (lieu et dates à confirmer).

Suivi du Programme

Afin d'assurer la transparence du Programme OIBT-CITES, chaque Coordonnateur régional compétent assure un suivi régulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On procède également à un suivi externe à mi-parcours et à une évaluation a posteriori conformément aux dispositions de l'accord de subvention passé avec la Commission européenne (CE) et à celles du Règlement intérieur de l'OIBT en la matière.

Dans ce contexte, le Coordonnateur régional pour l'Afrique a mené une mission de suivi en République du Congo du 9 au 15 février 2015 au cours de laquelle il a aidé à organiser l'atelier qui s'est tenu à Brazzaville les 10 et 11 février 2015. Il a également mené une mission destinée à évaluer les travaux effectués sur le terrain dans l'unité forestière d'aménagement de Tala Tala dans le Nord-Congo et a noté que la mise en œuvre de l'Activité accusait des délais.

Le Coordonnateur régional pour l'Afrique a prévu de mener une mission en République démocratique du Congo en mai-juin 2015 afin de seconder les autorités dans la validation et la vérification des inventaires de *Pericopsis elata* menés dans les sites de production de la Province Orientale.

Les Coordonnateurs régionaux pour l'Asie et l'Amérique latine se rendront chacun en Indonésie et au Guatemala durant le second semestre de 2015 afin d'effectuer un suivi des Activités que finance le Programme dans ces pays.

En mars 2015, l'OIBT a engagé un consultant international, M. Ian Thompson, en vue de mener un examen à mi-parcours du Programme OIBT-CITES. Il s'est rendu en République du Congo et au Brésil afin d'évaluer les progrès accomplis par les agences d'exécution et autres institutions chargées d'exécuter les Activités dans le cadre de la Phase II du Programme.

Plus spécifiquement, le 4 mars 2015, M. Thompson a tenu à Phnom Penh (Cambodge) une réunion avec le Coordonnateur régional pour l'Asie, M. Thang Hooi Chiew afin d'évoquer les progrès accomplis par les Activités qui sont mises en œuvre en Indonésie et en Malaisie au titre de la Phase II du Programme OIBT-CITES, y compris les contraintes et les enseignements dégagés.

Du 10 au 15 mars 2015, M. Thompson, accompagné du Coordonnateur régional pour l'Afrique, M. Jean Lagarde Betti, s'est rendu à Kinshasa (République démocratique du



Mise à l'essai du spectromètre NIR portable et du modèle statistique dans une scierie à Brasilia au Brésil (M. Jez Braga à g. et M. Ian Thompson à d.). Photo: Tereza Pastore

Congo) où il a eu des discussions avec divers acteurs sur l'élaboration des Avis de commerce non préjudiciable relatifs à *Pericopsis elata*. On en a conclu qu'il était urgent de valider les inventaires utilisés pour justifier le quota de 23 000 m³ de *P. elata* correspondant à la République démocratique du Congo.

Du 16 au 21 mars 2015, M. Thompson s'est rendu à Brasilia (Brésil). Accompagné du Coordonnateur régional pour l'Amérique latine, M. Ivan Tomaselli, il a rendu visite à l'Organe de gestion et à l'Autorité scientifique CITES au Brésil, à l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources renouvelables (IBAMA), et au Laboratoire des produits forestiers du Service forestier brésilien (LPF-SFB). En outre, des réunions ont eu lieu avec les coordonnateurs de l'Activité du LPF-SFB intitulée *Emploi de la technique de spectroscopie proche infrarouge (NIRS) à titre pilote, comme éventuel outil de suivi du commerce de l'acajou* et l'Activité de l'UFRA *Écologie et sylviculture de l'acajou (Swietenia macrophylla King)*. Des visites sur le site de scieries ont également été organisées pour tester le spectromètre NIR portable d'identification des bois.

Dans l'ensemble, la conclusion de l'examen du Programme OIBT-CITES par M. Thompson a été favorable. Il a noté que les activités avaient des effets concrets sur le renforcement de l'application de la CITES concernant les espèces arborescentes inscrites, toutes régions confondues. Les discussions avec les Coordonnateurs régionaux et les acteurs du Programme ont été productives et M. Thompson a contribué de précieuses perspectives sur la mise en œuvre des Activités du Programme ainsi que des orientations possibles pour toute extension à une troisième phase. M. Thompson a également rencontré des bailleurs de fonds en Europe (la CE) et aux États-Unis dans le cadre de son examen, et s'est rendu aux Secrétariats de la CITES et de l'OIBT qu'il a par ailleurs consultés à maintes reprises cours de sa mission. Son rapport, qui est en cours de finalisation, sera circulé en juin 2015 aux donateurs et au Comité consultatif du Programme, de même que la réponse de la Direction de l'OIBT.

Contacts

OIBT - **Steven Johnson**, Coordonnateur pour l'OIBT – johnson@itto.int

Kanako Ishii, Assistante du Programme – ishii@itto.int

CITES - **Milena Sosa Schmidt**, Coordonnatrice pour la CITES – milena.schmidt@cites.org

Coordonnateur régional pour l'Afrique – **Jean Lagarde Betti** – lagardeprunus@gmail.com

Coordonnateur régional pour l'Asie – **Thang Hooi Chiew** – hooichang@gmail.com

Coordonnateurs régionaux pour l'Amérique latine – Ivan Tomaselli – itomaselli@stcp.com.br, **Sofia Hirakuri** – shirakuri@stcp.com.br

Les lecteurs peuvent télécharger ce Bulletin d'information sur http://www.itto.int/cites_programme. N'hésitez pas à transmettre aux adresses indiquées ci-dessus vos éventuelles suggestions concernant la manière d'améliorer cette publication ou des thèmes que vous souhaiteriez y voir traiter.